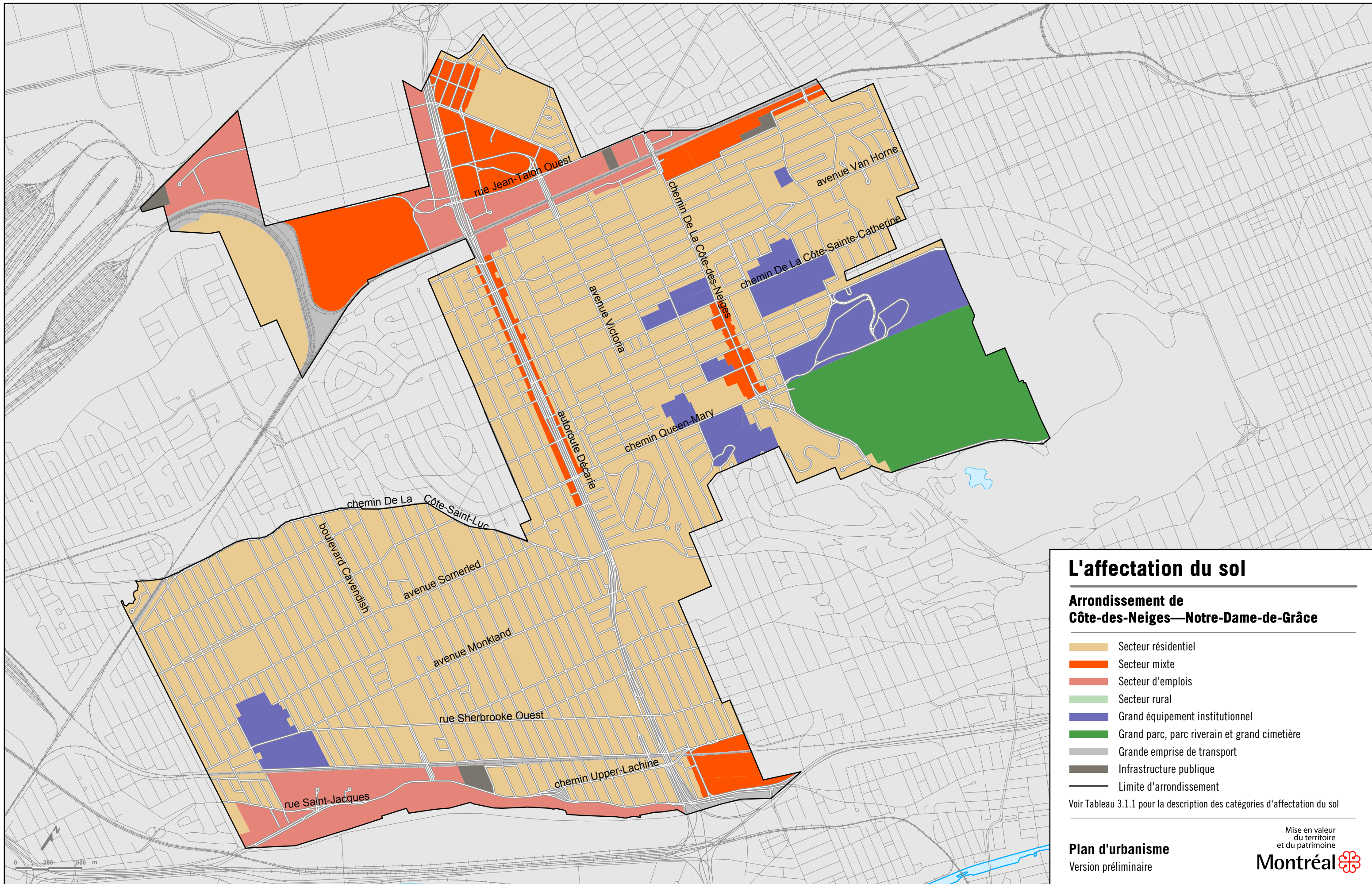


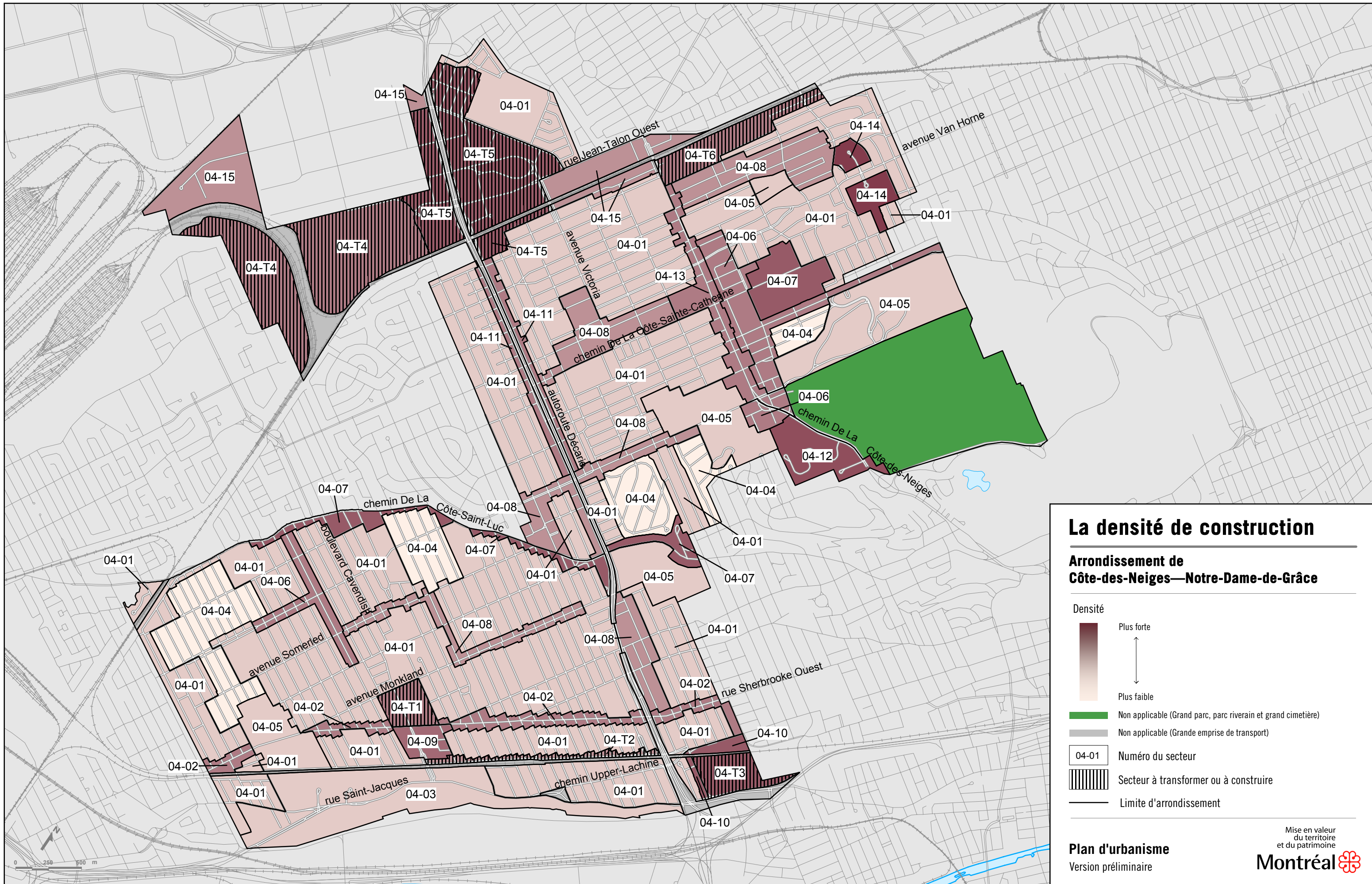
La synthèse des orientations pan-montréalaises

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Plan d'urbanisme
Version préliminaire







La densité de construction

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Densité

Plus forte ↑

↓ Plus faible

Non applicable (Grand parc, parc riverain et grand cimetière)

Non applicable (Grande emprise de transport)

04-01 Numéro du secteur

▨ Secteur à transformer ou à construire

— Limite d'arrondissement

04 Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 04-01 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 04-02 :

- bâti de trois ou quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 04-03 :

- bâti de un à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 04-04 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 04-05 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible.

Secteur 04-06 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 04-07 :

- bâti de trois à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 04-08 :

- bâti de deux à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 04-09 :

- bâti de quatre à dix étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 04-10 :

- bâti de deux à dix étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 04-11 :

- bâti de trois à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 04-12 :

- bâti de trois à seize étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 04-13 :

- bâti de trois à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 04-14 :

- bâti de six à seize étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 04-15 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

04 Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 04-T1 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 3,0.

Secteur 04-T2 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 3,0.

Secteur 04-T3 :

- bâti de trois à dix étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 04-T4 :

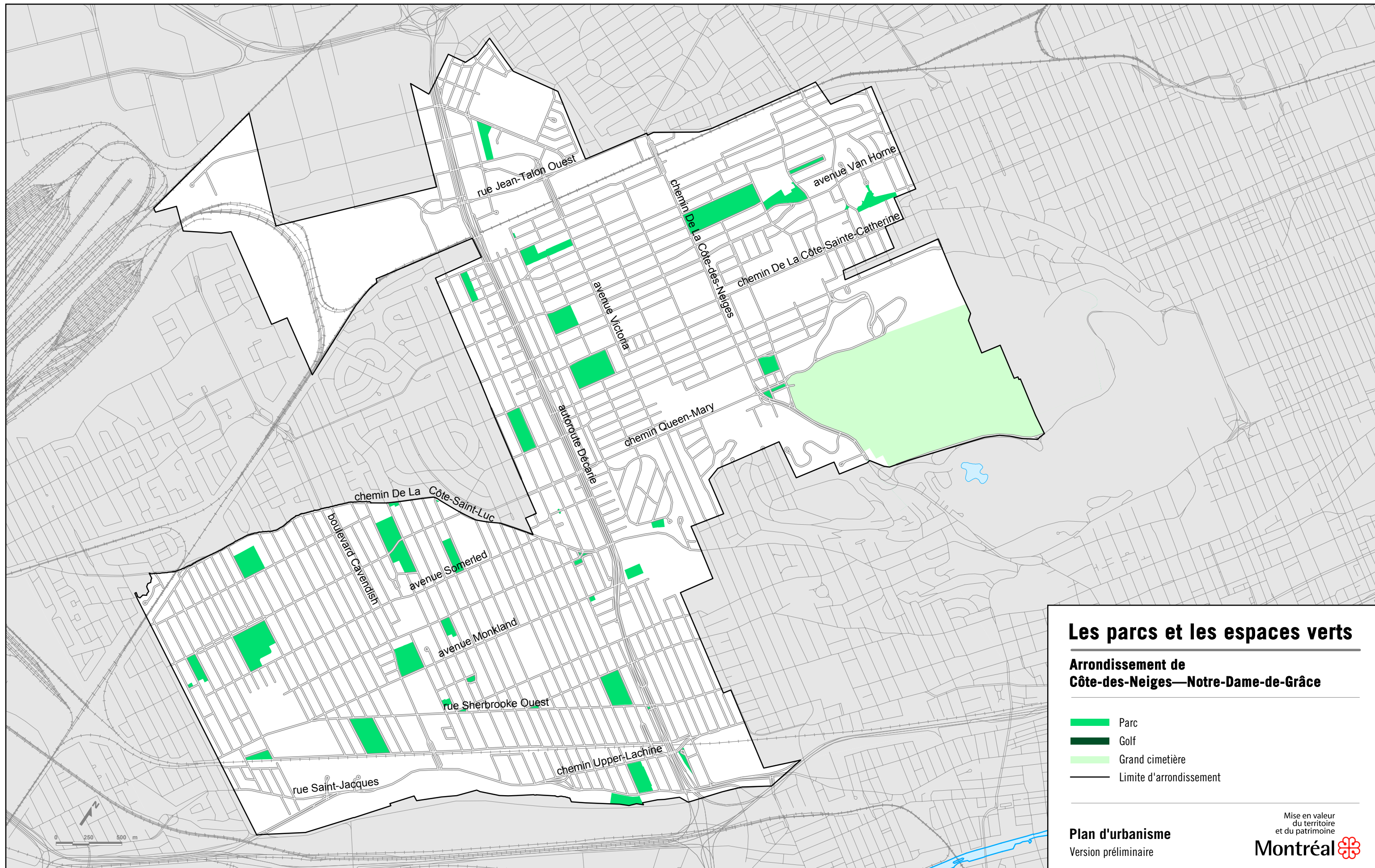
- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 04-T5 :

- bâti de deux à douze étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 04-T6 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.



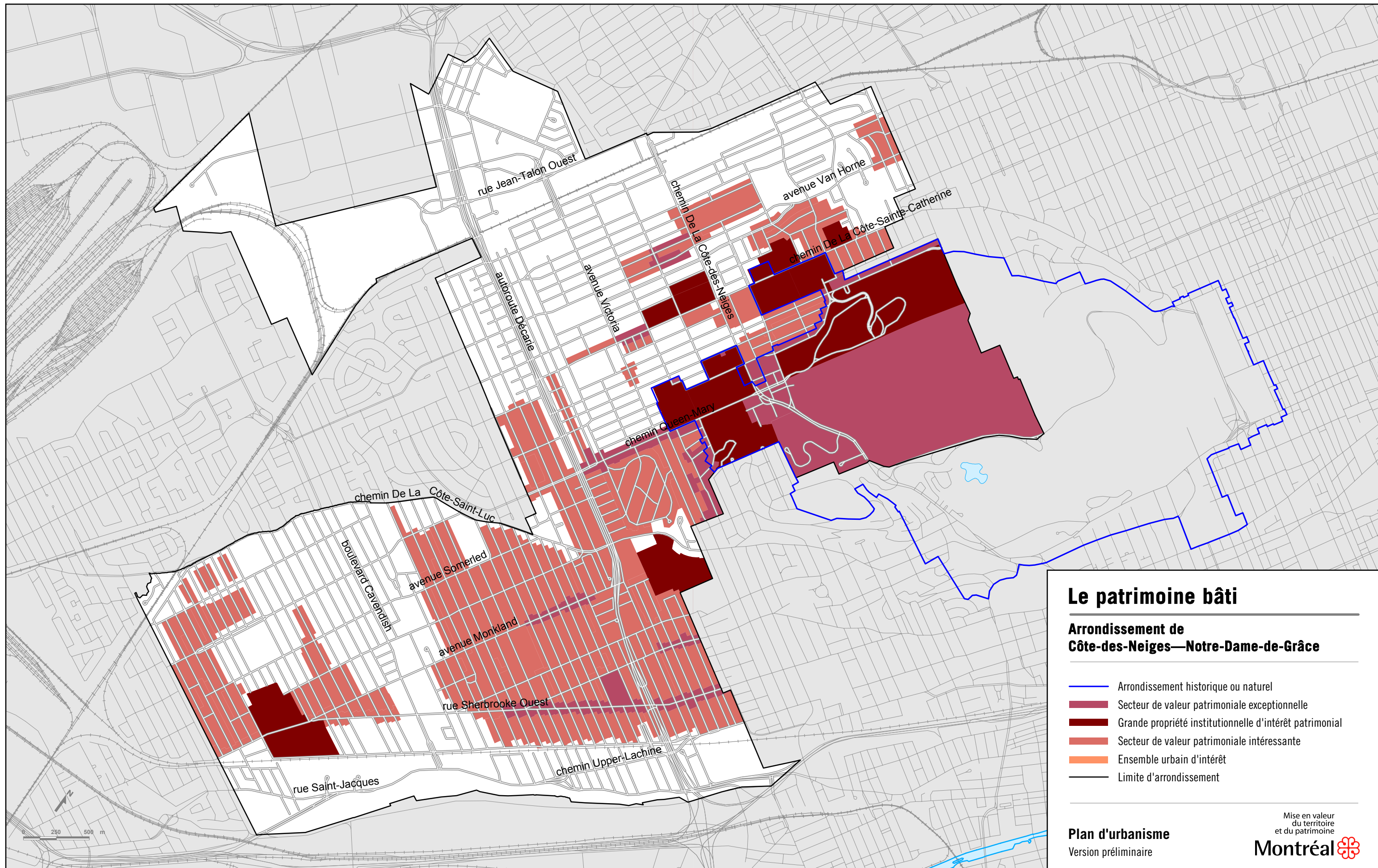
Les parcs et les espaces verts

Arrondissement de
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal



Le patrimoine bâti

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimonial
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement